



NON AUX LICENCIEMENTS DES CHIRURGIENS-DENTISTES !

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 30 SEPTEMBRE À 11H00
DEVANT LE CENTRE DENTAIRE RUE NOIRE À NANTES**

La direction de VYV3 Pays de la Loire vient de franchir une nouvelle étape inacceptable en licenciant pour faute grave des chirurgiens-dentistes qui ont refusé de sacrifier leur indépendance professionnelle aux objectifs financiers imposés par l'entreprise.

QUE LEUR REPROCHE-T-ON ?

D'avoir contesté l'obligation d'acheter une partie des prothèses à l'étranger. D'avoir refusé qu'un taux financier et qu'une politique d'achat décidée par la direction viennent dicter leurs choix professionnels.

La direction ose qualifier cette position « d'insubordination grave ».

Pour Force Ouvrière, défendre la qualité des soins, l'intérêt des patients et son indépendance professionnelle n'est pas une faute !

Le Code de la santé publique est pourtant clair : le chirurgien-dentiste ne peut aliéner son indépendance professionnelle, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit.

UNE PROCÉDURE DE LICENCIEMENT MENÉE AU PAS DE CHARGE

La convocation a été présentée le samedi 12 septembre pour un entretien organisé dès le vendredi 18 septembre. La lettre de licenciement, datée du lundi 21 septembre, a été envoyée par email le jour même ou remise en main propre à un chirurgien-dentiste qui travaillait ce lundi, en lui demandant de quitter le centre sur-le-champ.

La direction n'a même pas attendu l'expiration des délais légaux permettant aux salariés de préparer leur défense et séparant l'entretien de la notification de la sanction.

Tout semble avoir été décidé d'avance !

Après des dizaines d'années au service des patients, la direction prononce une faute grave, sans préavis ni indemnité, pour un désaccord portant sur une politique d'achat de prothèses chinoises et un objectif financier.

C'est brutal, disproportionné et profondément injuste.

ET DEMAIN, LES ASSISTANTES DENTAIRES ?

Cette politique ne menace pas seulement les chirurgiens-dentistes. Elle fait également peser de lourdes inquiétudes sur l'emploi et les conditions de travail des assistantes dentaires.

Aujourd'hui, ce sont des chirurgiens-dentistes qui sont licenciés. **Demain, ce sont les emplois des assistantes dentaires qui pourraient être menacés.** Lorsque les objectifs financiers prennent le pas sur les besoins des centres et des équipes, aucun salarié ne peut se considérer à l'abri.

Depuis plusieurs mois, la direction joue le jeu de la division entre les assistantes dentaires et les chirurgiens-dentistes, en tentant de rendre ces derniers responsables de la situation. Or, ce ne sont pas les dentistes qui imposent brutalement une politique commerciale. Ce ne sont pas les dentistes qui décident des licenciements. **C'est bien la direction qui a fait ces choix et qui doit en porter la responsabilité.**

FO refuse la division. Face aux menaces sur l'emploi et aux pressions exercées sur les professionnels, nous devons rester unis pour défendre nos emplois, nos conditions de travail et la qualité des soins.

Quand la direction cherche à diviser, les salariés doivent se rassembler !

FORCE OUVRIÈRE EXIGE :

- Le retrait immédiat des licenciements ;
- La réintégration des chirurgiens-dentistes ;
- Le maintien de tous les emplois ;
- L'arrêt de toutes les procédures disciplinaires liées à la politique d'achat des prothèses ;
- Le respect de l'indépendance professionnelle des praticiens ;
- L'ouverture immédiate de véritables négociations avec les organisations syndicales et les professionnels concernés.

Aujourd'hui, ce sont des chirurgiens-dentistes qui sont licenciés. Demain, qui sera sanctionné pour avoir refusé d'exécuter une directive contraire à sa conscience professionnelle ?

Nous ne laisserons pas la direction faire un exemple pour imposer sa politique par la peur.

TOUS ENSEMBLE, REFUSONS CES LICENCIEMENTS !

**MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026 À 11 H00
DEVANT LE CENTRE DENTAIRE RUE NOIRE À NANTES**

**RETRAIT DES LICENCIEMENTS, RÉINTÉGRATION IMMÉDIATE,
MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS !**



FO VYV3



TÉLÉPHONE
Anthony Kerdreux 06 27 17 31 95
(Délégué syndical central FO)
Vincent Lanche 06 35 95 95 78
(Délégué syndical central FO)



MAIL
fovyv3pdl@gmail.com



SITE WEB
www.fovyv.fr

